

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VILLES SOEURS**

Délibération n° 2.17.03.2025

Approbation du compte administratif 2024

**Séance du
17 mars 2025**

Date de la convocation :
07/03/2025

Nombre de membres :

En exercice : 17
Présents : 10
Votants : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 mars à 16h30, le Conseil d'Administration du CIAS, dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Martine Douay, Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CIAS ;

Etaient présents tous les 17 membres en exercice, à l'exception de :

- Eddie Facque, Daniel Cavé, Chantal Desenclos, Florence Lemoigne, Gaëtan Pesquet, Michel Delepine et Nathalie Vasseur.

A été désignée Doriane Osinski en tant que Secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal du CIAS de la CCVS, en tout point identique au compte de gestion établi par monsieur le Trésorier ainsi résumé :

Section de fonctionnement :

	Réalisations
Dépenses	128 652.30 €
Recettes	100 000.00 €

Déficit de fonctionnement de clôture reporté - 28 652.30 €

Pas de section d'investissement

④ Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration par

- 9 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention

Approuve le compte administratif 2024 du budget du CIAS.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an que dessus
Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Eddie FACQUE
Président du CIAS



Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 076-200081594-20250320-CA_2024-DE

S²LO



Direction régionale de l'aménagement,
du développement durable et de l'écologie
Bourgogne-Franche-Comté

20250320-CA_2024-DE